

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_61-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-61
Séance du 02 avril 2024

**Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux Associations de Parents
d'élèves des écoles pour 2024**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilynne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_61-DE



Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux Associations de Parents d'élèves des écoles pour 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les Associations de Parents d'élèves des écoles ont fourni un dossier de demande de subvention de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement aux Associations de Parents d'élèves pour l'année 2024 selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	Montant
APE les Petits Célestin de l'Ancyse (91505662600012)	250 €
Association de l'école Jean-Macé (911391167)	100 €
APE d'élèves de l'Ancyse (92293545700015)	250 €
APE Jean Macé « les petits loups » (88206389400019)	250 €
APE Jean-Jaurès maternelle	250 €
TOTAL ACCORDE	1 100 €

- de prélever ces sommes sur le compte « 0401-65748 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

